

**ATELIER NATIONAL SUR LE THEME : RÉSERVES FORESTIÈRES
ET PÉRIMÈTRES DE REBOISEMENT TRANSFÉRÉS EN GESTION
AUX COMMUNES : ETAT DES LIEUX, PERSPECTIVES ET
CONTRIBUTION À L'INITIATIVE DE RESTAURATION DES
PAYSAGES FORESTIERS AFRICAINS (AFR100)**

"SIDE EVENT"

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE NATIONALE DE REBOISEMENT 2017

Ngaoundéré/ Hôtel Transcam, le 03 mai 2017

RAPPORT DES TRAVAUX



Photo de famille entre les participants, le Ministre des forêts et de la faune, le Directeur général de la l'ANAFOR et autres hauts responsables du MINFOF.

I- INTRODUCTION

Le Mercredi 03 Mai 2017, s'est tenu dans la Salle de conférences de l'Hôtel Transcam de Ngaoundéré, l'**Atelier national d'échange sur le Thème « Réserves Forestières et Périmètres de Reboisement transférés en gestion aux Communes en 2012 dans le cadre de la politique de décentralisation : Etat des lieux, perspectives et contribution à l'Initiative de Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100)**, organisé en marge du lancement de la Campagne Nationale de Reboisement 2017, par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), avec l'appui de la Coopération technique allemande (GIZ ProPFE).

Placé sous la modération de Monsieur ABOUEM A TCHOYI, l'atelier a servi de cadre d'échange, de remobilisation et de partage d'expériences entre les responsables du MINFOF, les Maires des Communes bénéficiaires des Réserves Forestières (RF) et Périmètres de Reboisement (PR) transférés en gestion, de la GIZ, du CTFC, du MINEPDED, du MINDCAF, à l'effet de susciter l'engagement des maires à mettre en œuvre dans les délais proposés par le MINFOF, l'ensemble des dispositions relevant des Conventions Provisoires de Gestion (CPG). En effet, la finalité est que chacune des entités forestières transférées dispose d'ici 2019, d'un plan d'aménagement, dont la mise en œuvre contribuera à leur gestion durable, leur valorisation et leur restauration.

De manière spécifique, il s'est agi de :

- présenter les enjeux du transfert en gestion des RF et PR aux Communes, en lien avec les engagements du Cameroun en faveur de la restauration des paysages (Initiative AFR100/Bonn Challenge), ainsi que les options possibles de valorisation par zone écologique, et les avantages à tirer par les Communes ;
- faire le point sur les efforts du MINFOF et l'accompagnement des Communes par la GIZ et le CTFC en faveur de la mise en œuvre des CPG, et évaluer les résultats enregistrés à date ;
- partager les expériences des Communes dans le cadre de la mise en œuvre des termes des CPG;
- débattre et formuler des recommandations ainsi que des résolutions sur les perspectives d'aménagement des entités forestières transférées en gestion, et proposer un plan d'action.

Les travaux de l'atelier se sont déroulés autour des segments suivants :

- la cérémonie d'ouverture présidée par le Secrétaire Général des services du Gouverneur de la région de l'Adamaoua;
- les exposés et discussions;
- la séance d'échange avec le Ministre des Forêts et de la Faune;
- les travaux en groupes, suivi des restitutions et échanges en séance plénière ;

- la synthèse des recommandations/résolutions, et la lecture du communiqué final.

II- LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Elle a été ponctuée par deux interventions et une photo de famille :

- ❖ L'allocution de la Coordinatrice de la GIZ ProPFE représentée pour la circonstance par Monsieur Mvongo Nkene Mikhail, Conseiller Technique en charge de la restauration des paysages forestiers;

Dans son intervention, le représentant de la Coordinatrice du ProPFE, tout en remerciant les différents participants pour leur présence à cet atelier, a rappelé le contexte de l'échange avec les Exécutifs communaux qui s'inscrit dans le cadre de l'AFR100 (African Forest Landscape Restoration Initiative), une initiative prise par les pays africains à la COP 21, de restaurer 100 millions d'hectares de paysages dégradés et déboisés d'ici à 2030, et dont le Cameroun a déclaré le plus important objectif actuel dans la sous-région (environ 12 millions d'hectares). Il a précisé que ces réserves couvrent une superficie « théorique » de 150 086 ha et représentent un acquis indiscutable en termes de disponibilité foncière sécurisée du domaine permanent, pouvant contribuer à l'objectif national de restauration et à l'opérationnalisation de l'approche filière à travers le développement des plantations forestières. Cette perspective offre diverses opportunités pour les Communes, ainsi que des options de valorisation et de restauration à travers l'élaboration des plans d'aménagement.

- ❖ Le discours d'ouverture du Gouverneur de la Région de l'Adamaoua prononcé par Monsieur le Secrétaire général des Services du Gouverneur;

Aussi, dans le discours d'ouverture, Monsieur Cyrille Yvan Abondo, a mis l'accent sur l'importance de la forêt camerounaise qui connaît toutefois une perte progressive de son couvert, ainsi que des dégradations du fait entre autres, de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures. Il a rappelé que pour faire face aux défis de la déforestation et de la dégradation des forêts, le MINFOF a procédé, à la faveur de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Cameroun, au transfert de la gestion de certains RF et PR aux Communes, couvrant une superficie « théorique » de 150 086 ha, assise sur les trois zones écologiques du pays (savane sèche, savane humide, et forêt dense).

Le but de cette action étant : - d'assurer la valorisation, la restauration et l'aménagement durable de ces entités forestières du domaine permanent de l'Etat ; - de contribuer de manière significative à l'atteinte de l'objectif de réduction de 32% des émissions de gaz à effet de serre que s'est fixé le Cameroun, dans le cadre de la 21ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) ; - de contribuer à la restauration des forêts ainsi qu' à la réhabilitation des terres forestières dégradées d'une superficie estimée à 12 062 768 hectares d'ici 2030, dans le cadre de l'Initiative de restauration de 100 millions d'ha de paysages forestiers en Afrique (AFR100).

De 2013 à 2015 pour ne prendre que ce segment, a-t-il indiqué, 47 Communes ont bénéficié d'un montant des subventions (plantation et entretien) de 1,072 milliards FCFA (représentant 62, 54% du montant global des appuis du Fonds Spécial de Développement Forestier (FSDF) destinés aux acteurs du reboisement pour la même période), pour un objectif de plantation de 978 000 plants correspondant à une superficie de 2 445 ha. Les taux de réalisation et de réussite tournent respectivement autour de 40% et 30%.

Tout en remerciant la Coopération allemande pour son appui multiforme, il a invité les participants à mener une réflexion poussée sur la stratégie à adopter pour l'aménagement des réserves forestières et par là d'accompagner par des actions concrètes le Gouvernement dans la mise en œuvre du « Défi de Bonn » et de l'initiative AFR100.



Photo de famille entre les participants et le secrétaire général des services du gouverneur de la région Adamaoua.

III- LES EXPOSÉS, DISCUSSIONS ET SÉANCE D'ÉCHANGE AVEC LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE

Après la cérémonie d'ouverture, la session plénière a connu quatre exposés portant sur les thématiques suivantes :

- **Exposé1** : Enjeux du transfert en gestion des RF et PR aux communes en lien avec les engagements du Cameroun en faveur de la restauration des paysages (initiative AFR100/BC), options possibles de valorisation par zone écologique, et avantages à tirer par les Communes et perspectives, présenté par Monsieur Ngomin Anicet, Chef Cellule Reboisement/Point focal AFR 100.

De cet exposé, l'on peut retenir que dans le cadre de la stratégie du MINFOF qui promeut l'émergence et l'exploitation des plantations forestières au détriment des forêts naturelles, à ce jour, près de 5 milliards de F.CFA ont été mobilisés depuis 2006 dans le cadre des subventions destinées aux Communes et privés, en vue de la réalisation des reboisements pour une superficie des plantations forestières « du moins en théorie », de 19 721,25 ha (2012), à 25 637, 625 ha (2015). Il a été précisé

que le focus est mis sur les communes dont les subventions (plantation et entretien) représentant 62, 54% du montant global des appuis du FSDF destinés aux acteurs du reboisement de 2013 à 2015. Plusieurs facteurs d'échecs ont été évoqués pour souligner le bilan mitigé par rapport aux différents taux réalisation et réussite : les plus importants étant : difficulté d'encadrement des acteurs et faible appropriation des enjeux en matière de renouvellement de la ressource, procédures d'allocation des appuis parfois mal comprises et diversement appliquées, etc. Des 47 conventions provisoires de gestion (pour 43 réserves forestières et périmètres de reboisement) signées entre l'Etat du Cameroun représenté par le MINFOF et les Collectivités territoriales décentralisées, malgré l'accompagnement de la GIZ et CTFC (inventaires forestiers et enquêtes socio-économiques réalisés), le bilan globalement négatif, dû aux insuffisances d'ordre structurel et conjoncturel, au non-respect par les Communes, des clauses du cahier des charges des Conventions : à date, un seul plan d'aménagement et un projet de reboisement a été validé et 03 plans d'aménagement de 03 RF à l'Extrême-nord élaborés avec l'appui de la GIZ/ProPFE et ont été autorisés à être mis en œuvre à titre pilote par le MINFOF pour servir de base de réflexion dans le cadre du processus d'élaboration des procédures d'inventaire et d'aménagement des forêts des zones sèches.

En fin, en sensibilisant sur l'approche sylviculture de 2^{nde} génération pour migrer du paradigme de "reboisement" à celui du "développement de la sylviculture" avec l'« approche filière », et les « chaînes de valeurs sylvicoles » plusieurs opportunités existent (exploitation durable, plantations bois énergie, PFNL, etc) et la plateforme technique, d'échange d'expérience mise en place autour de l'initiative AFR100 peut être mis à contribution à l'initiative des maires.

- **Exposé 2** : Synthèse et capitalisation (lessons learned) des appuis de la GIZ aux communes dans le cadre de la gestion et l'aménagement des réserves transférées et situation du processus d'élaboration des directives d'aménagement adaptées aux forêts sèches et perspectives, présenté par Monsieur Haiwe Bertrand Roger, Conseiller Technique Junior GIZ ProPFE EN.

Des 14 réserves forestières et périmètres de reboisement sur la liste des entités forestières à transférer aux communes de la Région de l'EN, 07 Communes sur 11 (ayant fait la demande à la Délégation régionale MINFOF et GIZ) se sont engagées dans la Région de l'EN. La GIZ/ProPFE accompagne depuis 2013 le MINFOF et les Communes dans les étapes techniques et administratives dans le processus du transfert de la gestion des réserves. Notamment : la sensibilisation des parties prenantes, la délimitation, matérialisation des limites et cartographie, étude socio-économiques et inventaire d'aménagement, appui à la création et l'installation des Comités de Gestion et des Cellules de Foresterie Communales. Actuellement 08 plans d'aménagement (PA) sont rédigés et 03 de ces PA approuvés à titre pilote par le MINFOF pour avancer avec le processus d'élaboration des directives d'aménagement adaptées aux forêts sèches. Les principales difficultés du processus sont liées au cadre réglementaire et normatif existant pour l'aménagement et la gestion durable des forêts qui reste inadapté pour la zone de forêt sèche (partie septentrionale du pays), le manque d'expertise dans la plupart des communes et la forte pression par les populations locales et l'avancée de la dégradation.

- **Exposés 03 et 04** : Partage d'expériences des Communes de Bélabo, Wum, Bana : Etat des lieux de la mise en œuvre des termes des conventions provisoires de gestion, état des lieux sommaire des différentes réserves, capitalisation des activités de gestion/aménagement (focus reboisement/restauration/valorisation) : lessons learned, difficultés rencontrées, recommandations et perspectives.

Les exposés des maires de Bélabo et Dian (réserve forestière de Deng Deng), maire de Wum (Kom – Wum forest Reserve) et maire de Bana ont mis en évidence quelques actions de mise en œuvre des termes des CPG et de valorisation des réserves notamment: validation et exploitation de première assiette annuelle de coupe, suivant les procédures en vigueur et l'approbation du programme de Reboisement et de Régénération pour la Réserve forestière de Deng-Deng. Plusieurs réalisations sociales/ projet de développement ont été réalisé dans les communes de Dian et Bélabo avec les revenus et les bénéfices tirés. En plus des autres traitements sylvicoles (protections semenciers, des tiges d'avenir, mise en défens, etc) les opérations de reboisement/enrichissement, font état d'environ 34900 arbres plantés sur 98,25ha dans le réserve de Deng Deng et 18 ha dans la réserve kom Wum. La commune de Bana a présenté une initiative de projet pilote REDD+ dont la note d'identification a déjà été élaboré. Les principales difficultés évoquées dans chacune de ces réserves sont l'exploitation illicite des ressources, l'empiètement des limites de la Réserve par les populations riveraines, les difficultés de déblocage des appuis au reboisement. La commune de Bana a présenté l'urgence pour elle d'obtenir la convention définitive de gestion de la réserve, résultante de la mise en œuvre des termes des conventions provisoires de gestion, pour avancer avec le projet pilote REDD.

Echanges avec le Ministre des Forêts et de la Faune

Dans le cadre de l'échange entre le Ministre des Forêts et de la Faune et les Maires, ces derniers par la voix d'un porte-parole désigné pour la circonstance (Monsieur Kouma, Maire de la Commune de Yagoua), ont remercié le Ministre pour sa présence parmi eux, les différentes mesures prises par rapport aux diligences en vue de la disponibilisation des fonds destinés au reboisement, et la prorogation des CPG. Ils ont saisi l'opportunité pour non seulement réaffirmer solennellement leur engagement à réaliser conformément aux Cahiers de charges des CPG, les actions préliminaires à l'élaboration des plans d'aménagement, mais aussi, présenter quelques doléances liées aux difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion des RF et PR transférés.

En retour le Ministre des Forêts et de la Faune a précisé qu'au regard des faiblesses observées dans le cadre des procédures antérieures, les fonds alloués au reboisement seront désormais directement virés dans les comptes bancaires des bénéficiaires des appuis du MINFOF pour le compte de la campagne de reboisement 2017, ce qui leur permettrait de respecter le calendrier sylvicole, et d'optimiser *in fine* le taux de réalisation et de réussite des plantations forestières. Il a insisté sur le la nécessité (voir obligation) d'approvisionnement en plants de qualité

auprès de l'ANAFOR, en présence de son Directeur général. Toutefois, il a mis en garde les différents acteurs quant à la gestion efficiente et efficace des fonds qui leur seront alloués, et à l'atteinte des objectifs fixés.

IV- TRAVAUX EN GROUPES

Les participants ont été répartis en deux groupes de travail composés comme suit :

Groupe 1 : constitué des Maires des Communes des zones écologiques de forêt dense et de savane humide ;

Groupe 2 : constitué des Maires des Communes de la zone écologique de savane sèche.

Ces travaux en groupes ont été suivis des restitutions et débats en plénière.

En effet, les participants ont procédé à des analyses leur permettant : **(i)** de comprendre les différentes actions à entreprendre et les outils nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans les cahiers de charges des CPG signés avec le MINFOF et notamment : Enquête/étude socioéconomique, Matérialisation de la limite de la réserve forestière, Inventaire d'aménagement, élaboration plan d'aménagement et plan gestion quinquennale et de la 1^{ère} année, élaboration d'un programme de Reboisement et de Régénération ; **(ii)** de ressortir les difficultés spécifiques à chaque zone agro-écologique ; **(iii)** de formuler des propositions d'actions à réaliser par les Maires, de susciter l'engagement ferme de ces derniers à respecter les termes des CPG ; **(iv)** et enfin, de formuler des recommandations/résolutions spécifiques à chaque zone agro-écologique.

V- SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS/RESOLUTIONS ET DES PISTES D'ACTIONS

Au terme des exposés, des discussions en plénière et des échanges avec le Ministre des Forêts et de la Faune,

Le MINFOF s'engage à ;

- procéder au transfert des fonds des appuis au reboisement directement dans les comptes bancaires des bénéficiaires des appuis ;
- mettre en place un cadre de collaboration multi acteurs et pluridisciplinaire, notamment, entre le MINFOF et le MINDCAF, en vue de la délimitation et de la sécurisation des RF et PR;
- mettre en œuvre un cadre formel de collaboration entre les Communes et les services déconcentrés du MINFOF élargi aux aspects opérationnels (conduite des activités de reboisement) ;
- solliciter auprès du MINATD, la finalisation d'un « modèle de convention de collaboration entre les communes et les services déconcentrés de l'Etat » actuellement en projet ;

- tenir compte de l'approche participative dans le cadre de la délimitation, de l'aménagement et de la gestion des entités forestières transférées aux Communes ;
- proroger de 02 ans avec une évaluation multi acteurs à mi-parcours chaque année, les CPG, sur la base d'un accord de principe préalable du MINFOF et formaliser tout cela par un acte officiel.

Les Maires s'engagent à :

- planifier et programmer dans les budgets communaux 2018, les activités relatives à l'aménagement et à la gestion des entités forestières transférées.

Les partenaires au développement s'engagent à :

- accompagner le MINFOF en vue de l'élaboration d'un manuel didactique de mise en œuvre pratique des CPG et PR.

Fait à Ngaoundéré, le 03 Mai 2017

Les participants

Quelques photos:

